



KOALITY

19 Place du Maréchal Foch - 29260 LESNEVEN
02.98.20.77.74 - contact@koality.fr

Conditions particulières – Nom de domaine

Préambule

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales de Vente de Koality (CGV générales – juin 2025), disponibles sur demande ou à l'adresse communiquée par la Société. Elles encadrent les prestations de d'acquisition et de renouvellement de noms de domaine pour le compte du Client, dans le cadre d'un contrat annuel reconductible.

Article 1 – Objet du contrat

Koality s'engage à procéder à l'acquisition, au renouvellement et au suivi administratif de noms de domaine pour le compte du Client. La prestation ne comprend pas la création ni la gestion d'adresses email associées au nom de domaine. Le contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, renouvelable tacitement dans les conditions définies ci-après.

Article 2 – Définitions

- "Nom de domaine" : identifiant internet enregistré pour une durée limitée renouvelable, de type gTLD (ex : .com) ou ccTLD (ex : .fr).
- "Registrar" : prestataire agréé chargé de l'enregistrement des noms de domaine.
- "Registre" : autorité qui gère l'extension (AFNIC pour .fr, ICANN pour les gTLD...).
- "Whois" : base de données publique affichant les informations administratives liées au nom de domaine.

Article 3 – Mise en œuvre et durée

Le contrat prend effet à la date de confirmation de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine par Koality, sous réserve du paiement complet du prix. Il est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement sauf résiliation avec préavis de deux (2) mois.

Toute demande de résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR, au moins deux (2) mois avant la date de reconduction.

En l'absence de résiliation formelle dans ce délai, le contrat est considéré comme renouvelé, et le montant annuel devient intégralement dû, même en cas de non-utilisation ou de non-paiement.

Le défaut de paiement ne vaut pas résiliation. Il peut entraîner la suspension du service, mais ne dispense en aucun cas du règlement des sommes dues.

L'absence de règlement à la date prévue peut entraîner la perte définitive du nom de domaine. Koality ne saurait être tenue responsable d'un non-renouvellement ou d'une suppression résultant d'un défaut de paiement du Client.

Article 4 – Extensions couvertes et tarification

Les prestations de Koality couvrent l'enregistrement et le renouvellement de noms de domaine pour une sélection d'extensions, incluant notamment les extensions génériques (gTLD) telles que .com, .org, .net, et les extensions géographiques ou nationales (ccTLD) telles que .fr, .eu, .bzh ...

Chaque extension dispose de conditions tarifaires spécifiques, définies en fonction des politiques des registres et des coûts appliqués par les registrars partenaires. Le tarif applicable à chaque extension est communiqué dans le devis ou le bon de commande transmis au Client avant tout enregistrement ou renouvellement.

Certaines extensions dites « premium », peu courantes ou soumises à des conditions particulières (restrictions, durée minimale, processus de validation) peuvent faire l'objet :

- D'une validation préalable par Koality,
- De frais supplémentaires,
- Ou d'une exclusion explicite du périmètre contractuel.

Il appartient au Client de vérifier, avant toute commande, la disponibilité et les conditions applicables à l'extension souhaitée.

Article 5 – Propriété et gestion

Le nom de domaine est enregistré au nom du Client, qui en reste pleinement propriétaire. Koality agit en tant que contact technique et facturation, et assure le renouvellement annuel sous réserve du paiement en temps voulu. Le Client est responsable de l'exactitude des informations d'enregistrement (propriétaire, contacts, adresse, etc.).

Le Client peut à tout moment demander le changement de titulaire (propriétaire) du nom de domaine, sous réserve :

- De la formulation écrite de la demande,
- Du paiement de l'intégralité des sommes dues à Koality,
- Et du respect des procédures spécifiques imposées par le registre concerné (formulaire, validation, justificatifs, etc.).

Koality transmettra la demande auprès du registrar, mais ne pourra garantir le délai de traitement ni l'issue de l'opération, qui dépend des règles propres à chaque extension.

Le changement de titulaire peut, selon les cas, être assimilé à un transfert ou nécessiter la revalidation du contrat d'enregistrement par le nouveau titulaire.

Toute modification des informations administratives ou de contact liées au nom de domaine (adresse, téléphone, e-mail...) doit être notifiée à Koality afin de garantir la validité des notifications liées au renouvellement ou à la sécurité du domaine. Koality ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une information obsolète ou erronée.

Article 6 – Obligations du client

Le Client s'engage à :

- Ne pas enregistrer un nom de domaine en violation des droits de tiers (marques, dénominations, etc.),
- Utiliser le nom de domaine à des fins licites et conformes aux règles des autorités de tutelle (AFNIC, ICANN...),
- Maintenir à jour les informations administratives du domaine,
- Assumer l'entière responsabilité en cas de litige relatif à l'usage du domaine,
- Prendre connaissance et respecter les chartes de nommage des extensions concernées.

Article 7 – Renouvellement

Le renouvellement du nom de domaine est automatique, chaque année, à la date anniversaire, sous réserve du paiement complet du montant dû. Aucune notification préalable n'est effectuée. En cas de non-paiement dans les délais, Koality ne saurait être tenue responsable de la perte du nom de domaine ni de son rachat par un tiers.

Article 8 – Restauration de nom de domaine

Si le nom de domaine a expiré, le Client peut demander une restauration selon les conditions imposées par le registre. Koality ne peut garantir la récupération du domaine. Les frais de restauration restent dus, même en cas d'échec.

Article 9 – Transfert

Le Client peut demander le transfert du nom de domaine vers un autre prestataire sous réserve du paiement de l'intégralité des sommes dues à Koality. Le transfert est réalisé sans frais, sauf prestation supplémentaire explicitement demandée. Koality n'est pas responsable des délais liés à l'acceptation par l'ancien registrar ou par les autorités.

Article 10 – Conditions financières

Le prix annuel est précisé dans le devis signé par le Client. Il inclut l'ensemble des services définis ci-dessus.

4.1 Révision des tarifs

Conformément aux CGV générales (art. 3.6), Koality peut réviser ses tarifs à la date anniversaire du contrat. Toute augmentation $\leq 5\%$ est réputée tacitement acceptée. Une hausse $> 5\%$ fera l'objet d'une notification écrite au moins deux (2) mois avant reconduction. Le Client pourra alors résilier sans frais.

4.2 Modalités de paiement

La facturation est annuelle, à date fixe.

Tout retard de paiement supérieur à 15 jours après relance pourra entraîner la suspension des services. En cas de non-régularisation sous 15 jours après mise en demeure, la résiliation sera effective de plein droit. Le montant annuel reste exigible en totalité. Les pénalités prévues aux CGV générales (3.4 et 3.5) s'appliquent, ainsi que des frais forfaitaires de gestion (250 € HT).

Article 11 – Limitations et exclusions de responsabilité

Koality est soumise à une obligation de moyens et ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements liés aux services des registrars, des autorités ou des réseaux internet. Koality ne pourra être tenue responsable de l'indisponibilité ou de la perte d'un domaine en cas de retard de paiement, de fourniture d'informations erronées ou de défaut de réponse du Client.

Koality n'effectue aucune veille active sur les marques, noms commerciaux ou noms de domaine similaires pouvant être enregistrés par des tiers. Il appartient au Client de s'assurer que le nom de domaine choisi ne porte pas atteinte aux droits de tiers, et de prendre les mesures nécessaires pour défendre ses intérêts en cas d'atteinte (opposition, procédure UDRP, action judiciaire, etc.).

Koality ne pourra en aucun cas être tenue responsable :

- De l'enregistrement par un tiers d'un nom de domaine similaire ou concurrent,
- D'un litige relatif à la disponibilité ou à l'usage d'un nom de domaine,
- Ou des conséquences d'un cybersquatting ou d'une tentative d'usurpation.

Toute assistance éventuelle apportée par Koality dans la gestion d'un litige ou d'une procédure liée à un nom de domaine fera l'objet d'un accord spécifique et pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Koality n'a aucun contrôle sur les délais de traitement appliqués par les registrars ou les autorités de tutelle. Tout retard, échec ou indisponibilité lié à ces organismes ne saurait engager sa responsabilité.

Article 12 – Traitement des données personnelles (rappel RGPD)

Dans le cadre de la prestation d'enregistrement et de gestion de noms de domaine, Koality peut être amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client, notamment celles transmises aux bases Whois (nom, prénom, adresse, e-mail, téléphone du titulaire, des contacts technique et facturation).

À ce titre, Koality agit en tant que sous-traitant technique, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679). Le Client demeure responsable du contenu et de la légalité des données fournies.

Les données peuvent être transmises aux registrars et aux registres, y compris situés hors de l'Union européenne, dans la limite nécessaire à l'exécution du contrat et en conformité avec les règles imposées par les autorités de tutelle (AFNIC, ICANN...).

Le Client s'engage à informer les personnes concernées de ce traitement et à recueillir leur consentement si nécessaire. Koality s'engage, de son côté, à ne pas utiliser ces données à d'autres fins que l'exécution du contrat et à respecter les engagements précisés dans ses CGV générales.

Article 13 – Cas de force majeure

Koality ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, inondations, émeutes, actes de terrorisme, guerres, pannes généralisées des réseaux Internet, attaques informatiques massives (de type DDoS), ou toute autre circonstance imprévisible, irrésistible et extérieure à la volonté de Koality.

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations concernées sera suspendue pendant la durée de l'événement. Si la durée dépasse soixante (60) jours, chacune des parties pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité.

Article 14 – Référence aux CGV générales

Toutes les clauses non expressément reprises dans les présentes conditions particulières (confidentialité, protection des données, propriété intellectuelle, sous-traitance, litiges...) sont régies par les Conditions Générales de Vente de Koality – version juin 2025, disponibles sur simple demande et sur le site : <https://koality.fr/cgv/>. En cas de contradiction, les présentes prévalent pour les prestations expressément visées.

Dernière mise à jour : septembre 2025